

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JEUNESSE SANTÉ INC.	Numéro de permis 2018470	Date d'inspection Le 05 février 2021	
Nom de l'établissement Les Etoiles de Marguerite-Bourgeoys		Numéro de téléphone	
Adresse 238 rue Marguerite-Bourgeoys Caraquet NB E1W 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- La halte suit les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19.
- Une programmation des activités panifiée et documentées est fait et tenue
- Le matériel et équipement sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants.

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 février 2021

Date

original signé par
Julie Frenette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 février 2021

Date